

## Lettre aux porteurs de parts de l'OPC NOMOS CONVICTION MONDE

Paris, le 13/01/2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement NOMOS CONVICTION MONDE (FR0014004255), géré par la société de gestion Erasmus Gestion.

### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat du fonds, pour s'aligner sur les préconisations du régulateur, en décalant d'une journée la centralisation des ordres de souscription et des ordres de rachat. L'objectif de cette modification est de se prémunir de tout risque de market timing, c'est-à-dire qu'un investisseur exploite la méthode de valorisation du fonds pour tirer profit d'un aller-retour de souscription et rachat.

**Actuellement**, les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés en J avant 11h et exécutés sur la base de la valeur liquidative de J.

**A compter de la date d'effet**, les ordres de souscriptions et de rachats seront centralisés en J-1 avant 11h et exécutés sur la base de la valeur liquidative de J.

Les demandes de souscription ou de rachat reçues un jour férié seront prises en compte dans la centralisation du premier jour ouvré suivant et seront exécutées sur la Valeur Liquidative du jour ouvré suivant la centralisation effective.

### Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 01/02/2023.

Si toutefois vous n'acceptez pas les termes de cette opération, conformément à la réglementation vous avez la possibilité de céder vos parts à tout moment sans frais, le fonds ne comportant pas de frais de sortie.

### Quelle est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- *Modification du profil de rendement/Risque* : Non
- *Augmentation du profil de risque* : Non
- *Augmentation potentielle des frais* : Non
- *Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque* : Non significatif (aucune évolution) )))

### Quelle est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

- N/A

### Quelles sont les principales différences entre les caractéristiques du fonds actuellement et dans le futur ?

Voici le détail des modifications apportées aux modalités de souscription et de rachat décrites dans le prospectus du fonds :

Modalités de souscriptions et rachat <b>actuelles</b>	<p>Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 : Les ordres reçus avant 11h00 sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour. Les ordres reçus après 11h00 sont exécutés sur la base de la valeur liquidative suivante.</p> <p>Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>J ouvré</td> <td>J ouvré</td> <td>J : jour d'établissement de la VL</td> <td>J+1 ouvré</td> <td>J+2 ouvré</td> <td>J+2 ouvré</td> </tr> <tr> <td>Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription</td> <td>Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat</td> <td>Exécution de l'ordre au plus tard en J</td> <td>Publication de la valeur liquidative</td> <td>Règlement des souscriptions</td> <td>Règlement des rachats</td> </tr> </table>						J ouvré	J ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvré	J+2 ouvré	Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription	Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats
J ouvré	J ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvré	J+2 ouvré													
Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription	Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats													
Modalités de souscriptions et rachat <b>futurs</b>	<p>Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 : Les ordres reçus avant 11h00 sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du <b>lendemain</b>. Les ordres reçus après 11h00 sont exécutés sur la base de la valeur liquidative suivante.</p> <p>Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td><b>J-1 ouvré</b></td> <td><b>J-1 ouvré</b></td> <td>J : jour d'établissement de la VL</td> <td>J+1 ouvré</td> <td>J+2 ouvré</td> <td>J+2 ouvré</td> </tr> <tr> <td>Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription</td> <td>Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat</td> <td>Exécution de l'ordre au plus tard en J</td> <td>Publication de la valeur liquidative</td> <td>Règlement des souscriptions</td> <td>Règlement des rachats</td> </tr> </table>						<b>J-1 ouvré</b>	<b>J-1 ouvré</b>	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvré	J+2 ouvré	Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription	Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats
<b>J-1 ouvré</b>	<b>J-1 ouvré</b>	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvré	J+2 ouvré													
Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription	Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats													

Toutes les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

### Éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

Vous pouvez consulter les DIC et Prospectus du fonds sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com)

## Lettre aux porteurs de parts de l'OPC G PATRIMOINE

Paris, le 13/01/2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement G PATRIMOINE (FR0010611301), géré par la société de gestion Erasmus Gestion.

### Quels changement vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat du fonds, pour s'aligner sur les préconisations du régulateur, en décalant d'une journée la centralisation des ordres de souscription et des ordres de rachat. L'objectif de cette modification est de se prémunir de tout risque de market timing, c'est-à-dire qu'un investisseur exploite la méthode de valorisation du fonds pour tirer profit d'un aller-retour de souscription et rachat.

**Actuellement**, les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés en J avant 11h et exécutés sur la base de la valeur liquidative de J.

**A compter de la date d'effet**, les ordres de souscriptions et de rachats seront centralisés en J-1 avant 11h et exécutés sur la base de la valeur liquidative de J.

Les demandes de souscription ou de rachat reçues un jour férié seront prises en compte dans la centralisation du premier jour ouvré suivant et seront exécutées sur la Valeur Liquidative du jour ouvré suivant la centralisation effective.

### Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 01/02/2023.

Si toutefois vous n'acceptez pas les termes de cette opération, conformément à la réglementation vous avez la possibilité de céder vos parts à tout moment sans frais, le fonds ne comportant pas de frais de sortie.

### Quelle est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- *Modification du profil de rendement/Risque* : Non
- *Augmentation du profil de risque* : Non
- *Augmentation potentielle des frais* : Non
- *Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque* : Non significatif (aucune évolution) ))

### Quelle est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

- N/A

### Quelles sont les principales différences entre les caractéristiques du fonds actuellement et dans le futur ?

Voici le détail des modifications apportées aux modalités de souscription et de rachat décrites dans le prospectus du fonds :

Modalités de souscriptions et rachat <b>actuelles</b>	<p>Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 :                      Les ordres reçus avant 11h00 sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.                      Les ordres reçus après 11h00 sont exécutés sur la base de la valeur liquidative suivante.</p> <p>Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>J ouvré</td> <td>J ouvré</td> <td>J : jour d'établissement de la VL</td> <td>J+1 ouvré</td> <td>J+2 ouvré</td> <td>J+2 ouvré</td> </tr> <tr> <td>Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription</td> <td>Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat</td> <td>Exécution de l'ordre au plus tard en J</td> <td>Publication de la valeur liquidative</td> <td>Règlement des souscriptions</td> <td>Règlement des rachats</td> </tr> </table>						J ouvré	J ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvré	J+2 ouvré	Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription	Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats
J ouvré	J ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvré	J+2 ouvré													
Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription	Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats													
Modalités de souscriptions et rachat <b>futurs</b>	<p>Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 :                      Les ordres reçus avant 11h00 sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du <b>lendemain</b>.                      Les ordres reçus après 11h00 sont exécutés sur la base de la valeur liquidative suivante.</p> <p>Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td><b>J-1 ouvré</b></td> <td><b>J-1 ouvré</b></td> <td>J : jour d'établissement de la VL</td> <td>J+1 ouvré</td> <td>J+2 ouvré</td> <td>J+2 ouvré</td> </tr> <tr> <td>Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription</td> <td>Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat</td> <td>Exécution de l'ordre au plus tard en J</td> <td>Publication de la valeur liquidative</td> <td>Règlement des souscriptions</td> <td>Règlement des rachats</td> </tr> </table>						<b>J-1 ouvré</b>	<b>J-1 ouvré</b>	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvré	J+2 ouvré	Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription	Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats
<b>J-1 ouvré</b>	<b>J-1 ouvré</b>	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvré	J+2 ouvré													
Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription	Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats													

Toutes les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

### Éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

Vous pouvez consulter les DIC et Prospectus du fonds sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com)